



CCAS DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 09 octobre 2025 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 02 octobre 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration <i>1 siège vacant : représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département</i>	16	Date de la convocation : 02 octobre 2025
Nombre de présents	9	
Nombre de pouvoirs	3	Date de la publication : 17 octobre 2025
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, M. Didier ZARZUELO, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, Mme Anne DE LAPORTERIE

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Dominique DUBROCA à Mme Aline DUZERT, Mme Anne DE LAPORTERIE à M. Jean Paul USSEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Dax dans le cadre de la mise en œuvre d'une Equipe Mobile Gériatrique (EMG) à vocation extrahospitalière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le projet de convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Dax et le Centre Hospitalier de Dax dans le cadre de la mise en œuvre d'une Equipe Mobile Gériatrique (EMG) à vocation extrahospitalière, présenté en pièce jointe.

Considérant l'intérêt pour les EHPAD Alex LIZAL & Gaston LARRIEU de pouvoir disposer d'une équipe pluridisciplinaire pouvant intervenir sur des situations médicales ou médico-sociales complexes,

Considérant l'intérêt pour les personnels des EHPAD Alex LIZAL & Gaston LARRIEU de pouvoir bénéficier, à leur demande, d'une évaluation et d'une prise en charge spécialisée,

Considérant l'intérêt pour les résidents des EHPAD Alex LIZAL & Gaston LARRIEU d'éviter des hospitalisations non nécessaires.

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

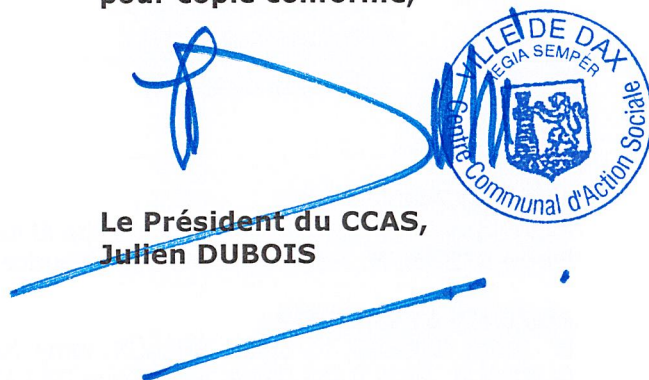
Article 1 : approuve le projet de convention entre le CCAS de Dax et le Centre Hospitalier de Dax, joint en annexe,

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20251013-20251009-4-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025